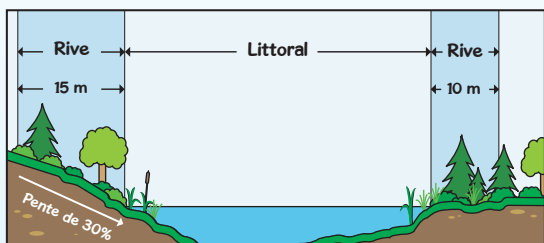


La bande riveraine : le bouclier des lacs et des rivières !



Largeur de la bande riveraine selon la pente du talus.

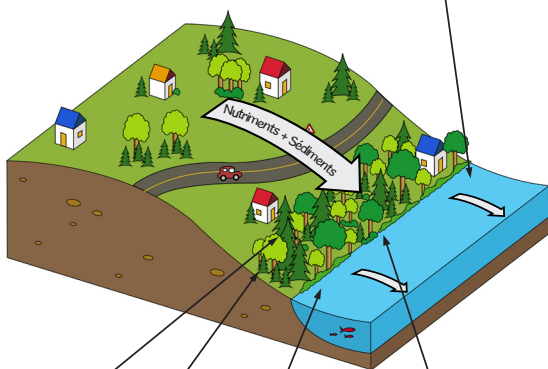
Ombrage

La végétation de la bande riveraine limite le réchauffement excessif de l'eau en bordure du lac ou de la rivière.



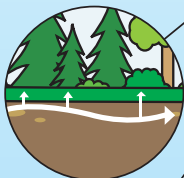
La bande riveraine est une bande de végétation naturelle de 10 m ou de 15 m si votre pente est supérieure ou égale à 30 %. Elle marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elle est idéalement composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes.

La bande riveraine est réglementée par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Par conséquent, toute intervention doit être en conformité avec la réglementation de votre municipalité.



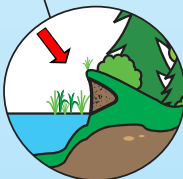
Filtration

La végétation de la bande riveraine capte une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au lac ou à la rivière par ruissellement, ce qui limite la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques dans les lacs et rivières.



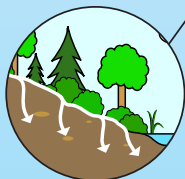
Érosion

La bande riveraine stabilise les berges. Elle limite l'érosion et les glissements de terrain.



Rétention

La bande riveraine réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.



Habitats

La rive des lacs et des rivières est un milieu indispensable à la vie aquatique et terrestre. Elle offre habitat, nourriture et abri à la faune et la flore.

